

Nozay, le 27 janvier 2022

Monsieur le Maire de Nozay

à

Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique

**Sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet
SOUS-PREFECTURE de Châteaubriant**

N/Réf. : JCP/CP – 012.2022

OBJET : **Projet agrivoltaïque - NOZAY**

Monsieur le Préfet,

La société AKUO a déposé auprès de nos services un dossier en vue de développer un projet conjuguant production agricole et production d'énergie renouvelable d'origine photovoltaïque sur des parcelles situées à Nozay, secteur du Perray. L'un des objectifs est la création de deux ateliers de production de céréales et d'herbe de fauche (exploitations en place), un atelier de maraîchage/verger bio et un atelier apicole, permettant l'installation de deux exploitants en maraîchage et le maintien de deux exploitations en bovin lait.

Le projet, conçu avec le concours des agriculteurs actuellement en place et présenté le 29 septembre 2021 devant la CDPENAF, a reçu un avis défavorable. Le principal objet d'inquiétude de la commission portait sur la consommation d'espace agricole et naturel. Certains points de méthode liés à l'Etude Préalable Agricole ont également été questionnés.

AKUO et les exploitants agricoles ont travaillé à une version améliorée du projet, comprenant notamment une solution innovante pour la gestion de l'eau et l'irrigation du site, une proposition de convention d'exploitation engageante, plus sécurisante pour les agriculteurs et la pérennité de l'activité agricole sur le site. Le volet participatif est également renforcé via une plateforme de financement participatif et des initiatives d'intérêt pour le territoire (verger collectif, formations). Ces améliorations ont été présentées le 30 novembre dernier au service instructeur de la DDTM, qui a conclu le 27 décembre que ces modifications substantielles pouvaient donner lieu à un nouveau dépôt du dossier et une nouvelle instruction.

Le terrain d'assise de ce projet appartient à l'entreprise Charier, qui avait initialement pour objectif d'y exploiter une carrière de kaolin et un centre d'exploitation de déchets. La centrale agrivoltaïque proposée par AKUO constitue une alternative plus intéressante pour l'environnement et pour les Nozéens.

Dans ces circonstances, je tenais à vous faire part de l'avis favorable des élus de Nozay sur ce projet.

Vous remerciant de votre attention, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de toute ma considération.

Le Maire,

Jean-Claude PROVOST

